

<https://enseignants.se-unsa.org/Des-concours-vraiment-exceptionnels>



Enseignants de l'Unsa

Des concours vraiment exceptionnels

- Je suis... - Entrant dans le métier - Les concours, les recrutements -

Date de mise en ligne : mardi 24 janvier 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

On en sait enfin plus sur les « concours exceptionnels réservés aux contractuels » annoncés en août 2022 par le ministre.

Ces concours ne seront pas ouverts aux concours enseignants du second degré, CPE et PsyEN, pas ouverts dans toutes les académies, et pas ouverts au-delà de 2026. Il faudra détenir une expérience de 18 mois d'enseignement et un diplôme de niveau V (bac +2) pour pouvoir être candidat.

Le SE-Unsa milite pour la diversification des voies de recrutement et l'ouverture de différents types de concours. Ainsi nous ne sommes pas opposés à un recrutement en deçà de la licence dès lors que cela est compensée par une expérience professionnelle qui a fait ses preuves, et par un parcours de formation adapté.

Cette dernière condition n'étant pas réunie, nous nous sommes abstenus lors du vote du décret qui crée ce concours. Il s'agit également d'exprimer notre désaccord face à une politique de recrutement toujours trop peu ambitieuse dans le contexte actuel de pénurie de candidats.

> > Quelles académies sont concernées ? *Quid* du nombre de postes ? Quelles épreuves ? Comment et quand s'inscrire ?

[Tout savoir sur le CRPE exceptionnel](#)

> > Pour connaître le positionnement du SE-Unsa sur l'emploi contractuel et les concours réservés, [lire notre déclaration au ministère](#).